

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(14^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 11 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1995.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 5275).

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (*suite*) (p. 5275).

Rejet de l'exception d'irrecevabilité de M. Malvy.

QUESTION PRÉALABLE (p. 5275)

Question préalable de M. Bocquet : MM. Alain Bocquet, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances. - Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5282).

3. **Ordre du jour** (p. 5283).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte le mercredi 12 octobre à zéro heure quarante.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1995 **Suite de la discussion générale** **d'un projet de loi**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

Au cours de la précédente séance, le vote sur l'exception d'irrecevabilité a été reporté en application de l'article 61, alinéa 3, du règlement.

Nous allons maintenant procéder au vote.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Et M. Malvy n'est plus là !

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.)

M. Charles Fèvre. C'était bien la peine de nous faire perdre une heure !

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Bocquet et des membres du groupe communiste une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre du budget, c'est à grand renfort de publicité que le Premier ministre, les membres du Gouvernement, et vous-même en particulier, avez présenté le projet de budget pour 1995 comme un budget pour l'emploi et pour une grande politique sociale. C'est une supercherie.

M. Jean-Pierre Foucher. Oh !

M. Alain Bocquet. Ces deux questions, l'emploi et le social, sont en effet au centre des préoccupations des Françaises et des Français. Et s'il s'avérait que ce budget va dans la direction annoncée, soyez assuré que le groupe communiste le voterait ! *(Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Mais tel n'est pas le cas !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Domage !

M. Alain Bocquet. Votre budget est un budget de chômage et d'austérité renforcés. La reprise annoncée se révèle incertaine et surtout sans espoir pour l'emploi

stable en France une fois de plus sacrifié à une financiarisation planétaire. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Claude Lefort. C'est sûrement trop compliqué pour vous, messieurs de la majorité. Mais vous pouvez toujours demander des explications...

M. Alain Bocquet. Je voudrais exprimer d'emblée l'indignation des députés communistes devant la volonté de Bruxelles d'imposer aux élus du suffrage universel le cadre contraignant dans lequel ils devraient déterminer la politique économique et sociale de la France.

M. Michel Bouvard et M. Charles Fèvre. Très bien !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Parlez-en à Delors !

M. Alain Bocquet. Comment en effet accepter l'atteinte intolérable à l'indépendance nationale que constitue l'injonction du Conseil européen concernant le déficit excessif de la France ?

M. Jean-Paul Anclaux. Très juste !

M. Alain Bocquet. C'est une application directe de Maastricht et les députés communistes n'ont jamais cessé de dénoncer la violation de la souveraineté nationale que ce traité engendrait.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Vous n'étiez pas les seuls ! Les gaullistes aussi l'ont dénoncé !

M. Alain Bocquet. Car, enfin, ce n'est ni à Bruxelles ni à Bonn, ni à Londres, ni même à Luxembourg, et pas plus à Strasbourg d'ailleurs, que doit se décider la politique budgétaire de la France, mais ici même et par la représentation nationale.

Jusqu'à présent, l'examen des dépenses de la seconde partie du budget était encadré par l'article d'équilibre et le total des recettes votées en première partie. Aujourd'hui, ce serait la politique financière de la Bundesbank...

M. Olivier Darrason. Et de Delors !

M. Alain Bocquet. ... qui très officiellement dicterait à la France sa loi souveraine. C'est totalement inacceptable. Ce n'est pas un problème formel, ce qui est en jeu, c'est la liberté de la représentation nationale de déterminer les recettes et les dépenses publiques, en particulier pour l'emploi et la lutte contre l'exclusion sociale, orientations ainsi compromises. Notre mandat ne nous appartient pas, si je puis dire, en ce sens que les députés ne sont pas libres de jouer avec la souveraineté nationale : ils sont impérativement tenus de l'exercer !

Les députés communistes n'accepteront pas cette banalisation de la supranationalité. Si certains à droite expriment un certain embarras ou tentent de se disculper...

M. Jean-Paul Anclaux. Pas du tout !

M. Alain Bocquet. ... je peux vous dire que cette duplicité n'est pas de mise !

Comment oublier que vous avez voté l'an dernier la loi sur la maîtrise des finances publiques qui n'est que la reconnaissance des critères de Maastricht ?

M. Jean-Claude Lefort. Et voilà !

M. Yvon Jacob. Cela n'a rien à voir !

M. Alain Bocquet. Si, voilà la vérité !

A propos du projet de budget pour 1995, qu'observons-nous ? Le Gouvernement nous présente deux budgets : l'un pour les marchés financiers et l'autre pour les contribuables de notre pays.

Aux marchés financiers, il annonce fièrement qu'il a coupé dans les dépenses publiques, qu'il y aura donc moins d'argent pour la santé, le logement social.

M. Olivier Darrason. Mais non !

M. Alain Bocquet. Il claironne qu'il s'engage à respecter scrupuleusement les critères de Maastricht en bradant le patrimoine national. Il se félicite de n'avoir pas baissé l'impôt sur le revenu comme il l'avait promis aux Français. Il opère de nouvelles ponctions sur la consommation des ménages pour continuer à garantir aux revenus financiers la rentabilité maximale. « Rassurez les marchés financiers ! », « rassurez les marchés financiers ! », voilà le nouveau saut de cabri du Gouvernement.

M. Jean-Claude Lefort. Tout à fait, et moi, ça me fout la trouille !

M. Alain Bocquet. La question : « A qui profitera la reprise ? » trouve sa réponse évidente dans la hausse des taux d'intérêt qui rend les choix de la France plus dépendants encore de la spéculation financière, laquelle joue partout dans le monde et particulièrement en France contre la création d'emplois. Récemment, une société de bourse indiquait que les quatre-vingt-deux plus grandes entreprises françaises engrangeraient plus de 100 milliards cette année, soit 33 p. 100 de plus qu'en 1993.

M. Yves Rousset-Rouard. C'est bien pour le ministre des finances !

M. Alain Bocquet. A quoi sert cet argent ?

Devant nos concitoyens, vous devez prendre un tout autre ton, ce qui vous oblige à des acrobaties qui ne trompent pas grand monde. Il faut, en effet, monsieur le ministre, beaucoup de cynisme pour prétendre privilégier les dépenses sociales quand l'augmentation des crédits du RMI mesure l'inhumanité de la politique de précarisation. La progression de ces crédits est une condamnation de la politique ultra-libérale du Gouvernement.

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. Alain Bocquet. Vous ne vous attaquez pas efficacement au chômage dont le coût financier est de l'ordre de 500 milliards pour la société française...

M. Gilbert Meyer. A cause de qui ?

M. Alain Bocquet. ... mais c'est sans compter le coût humain, la détresse, l'avenir bouché pour les jeunes de vingt ans.

Il faut en même temps beaucoup d'indécence pour appeler à la reprise de la consommation des ménages lorsque l'on décide de relever le prix du tabac, de l'essence, de la télévision, des services publics.

M. Jean-Paul Anclaux. C'est très bien de relever le prix du tabac !

M. Alain Bocquet. Cette hausse de la fiscalité indirecte frappera avant tout les ménages les plus modestes alors que vous faites profiter les ménages les plus aisés d'une réduction d'impôts pour l'embauche d'emploi dit familiaux qui pourra atteindre 45 000 francs. Ce sont les contribuables le plus fortunés qui bénéficieront en priorité de cette mesure.

M. Pierre Favre. Mais le tabac n'est pas une nécessité vitale, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Dans le même temps, vous diminuez l'investissement civil qui, à hauteur de 85 milliards dans le présent projet de budget, est en baisse de 3,9 p. 100 tandis que l'investissement militaire...

M. Olivier Darrason. N'oubliez pas les 800 milliards pour Eurocopter, monsieur Bocquet ! Cela préserve l'emploi !

M. Alain Bocquet. ... surtout nucléaire reste stable à hauteur de 102 milliards. Jugez : 102 milliards pour le militaire, 85 milliards pour le civil, les hôpitaux, les écoles, par exemple.

M. Jean-Claude Lefort. Cherchez l'erreur !

M. Alain Bocquet. Il faut beaucoup d'hypocrisie pour parler d'un budget courageux alors que la hausse de la CSG ou de la TVA pour combler le déficit de la sécurité sociale dû à votre politique de sous-emploi est reportée pour après les prochaines échéances électorales.

M. Jean Ueberschlag. N'oubliez pas que la CSG vous l'avez acceptée, monsieur Bocquet !

M. Alain Bocquet. Oh non, nous avons même voté une motion de censure à ce sujet à l'époque.

M. Jean Ueberschlag. Vous avez voté la CSG !

M. Jean-Claude Lefort. Voyons, vous n'étiez pas là, monsieur Ueberschlag !

M. Jean Ueberschlag. Mais si, j'étais là, monsieur Lefort !

M. Alain Bocquet. Nous avons voté contre la CSG et, vous, vous l'avez augmentée !

M. Jean Ueberschlag. Vous avez voté la CSG !

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il est amnésique !

M. Alain Bocquet. Nous avons voté une motion de censure, cher collègue...

M. Jean Ueberschlag. Vous avez voté la CSG !

M. Charles Favre. A l'origine, effectivement, le groupe communiste l'avait votée !

M. Alain Bocquet. Reprenez le *Journal officiel* ! Nous avons voté une motion de censure et ce sera vérifié !

Le cas échéant, nous ferons un rappel au règlement demain matin !

J'en reviens à mon propos. Jusqu'à présent, les démentis du ministre du budget, quant à cette hypothèse d'augmentation de la CSG au lendemain de l'élection présidentielle, n'ont convaincu personne. Même M. Raymond Barre le dit.

M. Jean-Claude Lefort. Il n'est pas là !

M. Alain Bocquet. Je vous ai bien écouté, monsieur le ministre, et j'ai constaté que vous étiez en quête de ressources pour la sécurité sociale. Dans ces conditions pourquoi ne pas vous en prendre aux dettes patronales, voire à celles de l'Etat qui représentent plusieurs dizaines de milliards de francs ?

M. Jean Tardito. Cela ferait beaucoup de bruit !

M. Alain Bocquet. Pourquoi ne pas rappeler que 1 p. 100 de salaire en plus, cela représente 8 à 9 milliards dans les caisses de la sécurité sociale ? Pourquoi ne pas rappeler que 100 000 emplois en plus ou en moins, ce sont 7 à 8 milliards en plus ou en moins pour les caisses de la sécurité sociale ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est le trou social !

M. Alain Bocquet. Par exemple, monsieur le ministre, pourquoi n'osez-vous pas vous attaquer aux revenus financiers ? Pourquoi ne cotiseraient-ils pas au même titre que les revenus salariaux ?

M. Jean Ueberschlag. Il y a déjà l'ISF !

M. Alain Bocquet. Cela représenterait 77 milliards de francs *ipso facto* pour les caisses de la sécurité sociale. C'est dire que le déficit de 55 milliards que vous évoquez serait largement comblé.

M. Jean-Claude Lefort. Cachez ce sein...

M. Alain Bocquet. Par ailleurs, il ne faut pas manquer d'audace pour parler de gestion rigoureuse lorsque chacun sait que la dette publique a progressé en deux ans de 800 milliards de francs et que le déficit public n'a pu être réduit qu'avec des artifices, qu'il se soit agi de puiser généreusement dans les ressources de la Caisse des dépôts, de réduire de moitié les promesses faites à l'UNEDIC, ou de privatiser à tout va.

Dans ce contexte le Gouvernement a pris la responsabilité de poursuivre les privatisations.

M. Jean Ueberschlag. Tant mieux !

M. Alain Bocquet. Mais pourquoi, avant de continuer dans cette voie, ne pas dresser un bilan de celles qui ont déjà été réalisées ?

Certains observateurs aimeraient présenter le débat sur les privatisations comme un enjeu idéologique dépassé...

M. Yves Rousset-Rouard. C'est sûr !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Delors !

M. Alain Bocquet. ... voire comme un débat symbolique. Pourtant est-il vraiment inutile de se demander si les privatisations ont bien servi l'emploi ? Si elles ont renforcé notre outil industriel ? Si elles ont permis une meilleure maîtrise de nos choix économiques ? Si elles ont favorisé un meilleur aménagement du territoire ? Si elles ont servi à redresser les finances publiques ?

M. Jean-Claude Lefort. Silence à droite !

M. Charles Fèvre. La Russie privatise en ce moment !

M. Alain Bocquet. N'allez pas chercher votre modèle à Moscou, cher collègue. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Charles Fèvre. Ce fut longtemps votre modèle !

M. Alain Bocquet. Ce sont des questions que nos concitoyens se posent.

M. Jean-Paul Anclaux. Ce sont de bonnes questions qui appellent des réponses modérées.

M. Alain Bocquet. Vous devez répondre à ces questions avant de poursuivre les privatisations, d'autant que le bradage du capital public à un prix inférieur à sa valeur a déjà fait perdre à l'Etat des sommes supérieures à celles procurées par l'impôt sur la fortune.

M. Yvon Jacob. Cela en a fait gagner aux salariés des entreprises !

M. Alain Bocquet. Il est une question essentielle : les privatisations ont-elles créé des emplois...

M. René Beaumont. Oui !

M. Alain Bocquet. ... tout au moins ont-elles permis d'en sauver ?

M. Charles Fèvre. Oui !

M. Alain Bocquet. Rhône-Poulenc, privatisé en 1993, a aussitôt supprimé 6 p. 100 de ses effectifs et 1 350 suppressions sont prévues pour cette année. Autre privatisé, Alcatel a réduit de 20 000 personnes en quatre ans le nombre de ses employés, et Saint-Gobain qui a ramené de 140 000 à 92 000 le nombre de ses salariés, annonce le triplement de ses bénéficiaires au premier semestre.

M. Yves Rousset-Rouard. C'est bon, cela fera des impôts pour le pays !

M. Alain Bocquet. Sans doute la multiplication du nombre des chômeurs et les licenciements qu'on nous annonce chaque jour dans des entreprises privatisées sont-ils bon aussi ? Je note !

M. Charles Fèvre. Il faudrait vérifier vos chiffres.

M. Alain Bocquet. Vous pourrez les vérifier.

Le cas de la BNP, privatisée six mois après votre arrivée au pouvoir, est, à ce titre, particulièrement édifiant.

M. René Beaumont. Et le Crédit lyonnais ?

M. Alain Bocquet. Alors que, dans le cadre de sa « gestion prévisionnelle de l'emploi » la direction, avant privatisation, prévoyait 750 suppressions nettes d'emplois en 1993, ce chiffre est monté à 950 après privatisation. En outre, 1 250 emplois devraient être supprimés avant la fin de l'année et 3 500 avant 1997.

M. René Beaumont. Et le Crédit lyonnais ?

M. Alain Bocquet. On a effectivement beaucoup parlé du Crédit lyonnais (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) et de ses investissements plus qu'hasardeux.

M. Olivier Darrason. Sous quel gouvernement ?

M. Jean-Paul Anclaux. Tapie !

M. Alain Bocquet. Si certains ont voulu expliquer cette crise par le fait qu'elle touchait une banque publique, il faudra qu'ils nous expliquent pourquoi les provisions de la BNP pour engagement douteux ont augmenté de 3,3 milliards en 1993, soit de 43,8 p. 100, pour atteindre 10,8 milliards de francs, c'est-à-dire près de onze fois le résultat net.

M. Jean-Claude Lefort. Silence à droite !

M. Alain Bocquet. L'argent ainsi privatisé a-t-il été mieux utilisé ?

M. René Beaumont. Cela ne résout pas le problème posé par le Crédit lyonnais !

M. Alain Bocquet. La course à la rentabilité financière a poussé la banque à ne faire crédit que pour les opérations les plus « juteuses ».

M. Olivier Darrason. Pas pour les opérations déficitaires, naturellement !

M. Alain Bocquet. Ainsi toutes les banques se sont trouvées engagées jusqu'au cou dans la spéculation immobilière. Elles se retrouvent donc aujourd'hui avec des milliards de francs de créances perdues alors que les PME-PMI manquent cruellement de crédits.

M. Jean-Paul Anclaux. Ce n'est pas complètement inexact.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et le Comptoir des entrepreneurs ?

M. Yvon Jacob. La Société générale n'a pas fait ça !

M. Alain Bocquet. Non seulement les entreprises privatisées sacrifient l'emploi, mais les privatisables prennent les devants pour attirer l'actionnaire. Ainsi Pechiney, pour

être privatisée avant la fin de 1995, s'apprête à céder certaines de ces activités et accélère restructurations et réductions d'effectifs.

M. Jean-Paul Anclaux. Parce qu'ils ont mal géré.

M. Alain Bocquet. En mai dernier, le *Financial Times*...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Oh, de bonnes lectures !

M. Alain Bocquet. ... a publié un rapport qui chiffrait à 800 000 chômeurs supplémentaires le coût des privatisations en Europe d'ici à 1998.

M. Charles Fèvre. Pour l'Europe !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'était dans les pages roses, monsieur Bocquet ?

M. Jean-Paul Anclaux. C'est le journal du grand capital !

M. Alain Bocquet. Auriez-vous soudain décidé que la France cherche à quitter l'Europe ?

Pour notre pays, toujours selon l'étude réalisée par six instituts européens, les privatisations entraîneraient la perte de 290 000 emplois. Le secteur de l'énergie perdrait 70 000 emplois, la communication 55 000, les banques et assurances 20 000 et le transport 70 000.

M. Yves Rousset-Rouard. Et les nationalisations ne coûtent-elles rien ?

M. Michel Bouvard. Et EDF ?

M. Alain Bocquet. Pour une cinquième catégorie qui regroupe des entreprises publiques d'activités diverses comme Rhône-Poulenc, Renault, Aérospatiale, SNECMA, Usinor-Sacilor et Pechiney, l'étude table sur une réduction des effectifs de 135 000 personnes après la privatisation. Un salarié sur quatre d'Elf ou de Pechiney devrait perdre son emploi. Ce sont des chiffres qui font froid dans le dos.

M. Olivier Darrason. Cela ne veut rien dire !

M. Jean-Claude Lefort. Pour la droite !

M. Charles Fèvre. Voici l'apocalypse !

M. Alain Bocquet. Malheureusement, la réalité tend chaque jour à confirmer ces chiffres, mais le Gouvernement ne veut pas en tenir compte.

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Alain Bocquet. Je mets au défi le Gouvernement de nous dire combien les privatisations de 1986 et 1988, ainsi que celles réalisées depuis mars 1993 ont créé d'emplois.

M. Jean-Paul Anclaux. Et les nationalisations de 1981 ?

M. Alain Bocquet. Il est une autre question essentielle dont nous ne pouvons faire l'économie avant de nous prononcer sur l'ensemble du budget : les privatisations peuvent-elles être un rempart aux délocalisations ?

Selon un rapport du Sénat, cinq millions d'emplois sont menacés en Europe par les délocalisations non seulement dans des secteurs traditionnels de produits industriels de grande consommation, mais aussi dans d'autres comme les services informatiques. En son temps la droite s'en était émue, mais, depuis, qu'a-t-elle fait ?

Les privatisations, notamment en ouvrant sans limite le capital des entreprises nationales aux capitaux étrangers, ne pourraient qu'accélérer encore le processus de délocalisation. Lorsque Hoover décide de s'installer en Ecosse, il ne manque guère de voix dans la majorité pour le déplorer, mais que fait-elle concrètement pour l'empêcher ?

Les partisans des privatisations semblent faire l'impasse sur la vulnérabilité des PME nationales : savent-ils que 40 p. 100 des entreprises industrielles réalisant 3 à 10 milliards de chiffre d'affaires sont d'ores et déjà sous contrôle étranger ?

Les délocalisations ne sont pas une fatalité, mais les conséquences directes d'une société qui ne connaît que la loi du plus fort, la loi de l'argent. Face à cette vague de déréglementation qui met sur le sable de plus en plus d'exclus, quel meilleur rempart qu'un secteur public rénové ? Quel meilleur rempart que des entreprises qui ne répondent pas qu'à l'intérêt privé mais qui prennent en compte l'intérêt général et les besoins sociaux de notre pays ?

M. Jean-Claude Lefort. Ils ne connaissent pas.

M. Yvon Jacob. Avec l'argent des contribuables !

M. Alain Bocquet. Lorsque le général de Gaulle, à la Libération (*Exclamation sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

M. Charles Fèvre. De grâce !

M. Alain Bocquet. ... a nationalisé un certain nombre d'entreprises, ce n'était pas seulement pour punir des chefs d'entreprise d'avoir collaboré avec l'ennemi,...

M. Jean-Claude Lefort. Exact !

M. Alain Bocquet. ... c'était aussi pour assurer à la France la maîtrise économique de ses moyens de développement et sa reconstruction.

M. Jean Tardito. Et son indépendance !

M. Jean-Claude Lefort. Ils ont oublié !

M. Alain Bocquet. Dans un récent entretien accordé au *Nouvel observateur* Jean-Paul Fitoussi, le directeur de l'Observatoire français des conjonctures économiques, rappelait l'actualité de ce principe en disant : « Nous sommes dans une phase particulière de l'économie mondiale, où la liberté des marchés l'a emporté sur la souveraineté monétaire des Etats. Ces marchés libres sont de surcroît dominés par des créanciers qui privilégient le court terme. » Il concluait qu'il n'y avait « pas d'autres solutions que de fixer de nouvelles règles aux marchés financiers ». Mais comment leur fixer des règles si le Gouvernement continue de les gaver des plus beaux fleurons de notre industrie ? (*Murmures.*)

Les bras m'en étaient tombés le jour où j'avais entendu M. Pasqua déclarer : « Entre l'aménagement du territoire et la rentabilité financière, il faut choisir ». Quel dommage que cette déclaration soit constamment contredite par la politique du Gouvernement !

J'en veux pour preuve l'exemple de Saint-Gobain. Ayant désormais les mains libres, ses dirigeants ont décidé de brader sa filiale, la Cellulose du pin, à un groupe irlandais en empochant au passage une plus-value de 900 millions de francs. L'aménagement du territoire et l'économie de nos régions forestières sont ainsi à la merci de capitalistes irlandais dont on peut présumer sans mal qu'ils seront les cadets de leurs soucis. En effet, entre la rentabilité financière et l'aménagement du territoire, la satisfaction des besoins sociaux, il faut choisir. En continuant les privatisations le Gouvernement a clairement choisi son camp.

Cet après-midi, j'ai entendu monsieur le ministre de l'économie...

M. Charles Fèvre. Le ministre du budget !

M. Alain Bocquet. Non, le ministre de l'économie, car s'il est absent cette nuit, retenu sans doute par d'autres obligations, il était là cet après-midi. Il s'est donc appuyé abondamment sur les statistiques de l'INSEE.

Or une dépêche est tombée cet après-midi, qui concerne la région dont je suis l'élu, le Nord-Pas-de-Calais, qui conforte mon opinion - les chiffres sont cruels - car je ne partage pas l'optimisme développé à cette tribune par M. Alphandéry. En effet, cette dépêche indique qu'en 1993, par rapport à 1992, dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'emploi a reculé de 2,1 p. 100 après avoir déjà reculé de 1,9 p. 100 en 1992, l'industrie a diminué de 4,2 p. 100, le BTP de 7,8 p. 100, alors que le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de 15,6 p. 100 contre 10,2 p. 100 nationalement.

M. Jean Ueberschlag. De quelle année parlez-vous ?

M. Alain Bocquet. De 1993 !

M. Jean-Paul Anciaux. Cela a changé depuis 1993 ! Comme les adhésions au parti communiste, cela recule !

M. Alain Bocquet. Bien sûr ! C'est sans doute pourquoi le taux de chômage qui, selon les statistiques officielles, était de 16 p. 100 à la fin de 1993 était de 16,3 p. 100 au premier semestre de cette année !

M. Jean-Paul Anciaux. Vous y êtes pour quelque chose !

M. Jean Ueberschlag. Pensez-vous qu'il faille imputer cela au Gouvernement actuel ?

M. Alain Bocquet. Selon le bilan de l'INSEE, le ralentissement de l'activité économique a été plus durement ressenti dans le Nord-Pas-de-Calais que dans le reste de l'Hexagone.

Tout à l'heure, nous évoquons les nationalisations et leur rôle efficace. Je me souviens que, dans les années soixante, on ne fabriquait aucune automobile dans ma région. Grâce aux luttes menées par les habitants du Nord-Pas-de-Calais, grâce à l'existence d'une régie nationale qui s'appelle Renault, l'industrie automobile a pu y être implantée. Actuellement, ce secteur et ses sous-traitants emploient 40 000 salariés.

Olivier Darrason. Et Peugeot alors ?

... **Alain Bocquet.** Peugeot a suivi le train, si j'ose dire, (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) mais le pionnier a été Renault, une entreprise nationale.

Les privatisations peuvent-elles redresser les finances publiques ?

Dans son discours d'investiture prononcé le 8 avril 1993 devant nous, M. le Premier ministre affirmait que les privatisations accompagneraient également la nécessaire maîtrise des finances publiques. Encore une fois, prenons le temps de faire le bilan de ce qui a été réalisé dans ce domaine.

Le Gouvernement a engrangé près de 100 milliards de francs grâce aux premières privatisations et pourtant la dette publique, dans le même temps, a grossi de plus de 800 milliards !

M. Charles Fèvres. Par votre faute !

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre du budget, vous avez beau multiplier les excuses, vous ne pourrez cacher que votre politique menée depuis près de deux ans a été incapable d'enrayer la faillite des finances publiques.

M. Charles Fèvres. Et le bilan ?

M. Alain Bocquet. Qui plus est, pour présenter un déficit en réduction, le Gouvernement a vendu le patrimoine national pour financer les dépenses courantes.

En 1995, 47 milliards seront affectés aux dépenses courantes de l'Etat, c'est-à-dire qu'elles serviront à financer de nouveaux emplois précaires ou de nouveaux cadeaux fiscaux aux entreprises.

M. Olivier Darrason. C'est pour lutter contre le chômage !

M. Nicolas Forissier. C'est pour payer vos dettes !

M. Alain Bocquet. Je me permets une devinette. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Qui a dit : « Le fait est qu'il n'y a plus un sou en caisse et lorsqu'on veut financer la lutte contre le chômage, on vend le patrimoine. Je voudrais à cet égard dénoncer l'opération proprement scandaleuse de cession d'une part importante des actions que l'Etat détenait. » Cette personne ajoutait : « On brade le patrimoine pour payer les dépenses courantes. C'est un peu comme si on vendait la résidence secondaire pour payer le loyer de la résidence principale. »

C'était... M. Juppé, mais en 1992, lors de la privatisation partielle de Total par le Gouvernement socialiste.

M. Olivier Darrason. A laquelle vous étiez opposés !

M. Alain Bocquet. Les experts de l'OCDE, dans un récent rapport, ont d'ailleurs stigmatisé sans ambiguïté une telle pratique : « Le financement des dépenses courantes par des cessions d'actifs augmente le besoin de financement - c'est-à-dire le déficit - et réduit les actifs nets de l'Etat. » Pendant que le Gouvernement enrichit les marchés financiers, il appauvrit la nation.

Faut-il ajouter que la Cour des comptes a révélé que les commissions et les frais publicitaires liés aux privatisations ont coûté à l'Etat 2 milliards de francs, soit plus que l'augmentation du budget de l'enseignement supérieur prévue dans le budget pour 1995 ?

M. Yves Rousset-Rouard. Vous reconnaissez donc qu'il augmente !

M. Alain Bocquet. Où est la rigueur ? Et, surtout, pour qui est à la rigueur ?

M. René Beaumont. Monsieur le président, cela suffit !

M. Alain Bocquet. Méprisant ces remarques, le Gouvernement annonce 55 milliards de francs de recettes tirées de nouvelles privatisations. Cependant, pour atteindre ce chiffre, le Gouvernement, après avoir vendu...

M. Jean-Claude Lefort. Bradé !

M. Alain Bocquet ...les entreprises publiques les plus rentables, devra, selon les spécialistes du marché, privatiser complètement Renault.

Pourtant, le Premier ministre, certes face à l'hostilité qu'avait déclenchée l'annonce de la future privatisation de Renault, avait dû reconnaître : « Renault est en quelque sorte un symbole national. Les gens sont très attachés à ce qu'elle reste une entreprise contrôlée par la nation. »

M. Jean-Paul Anciaux. Pourquoi avoir essayé de la vendre à Voivo ?

M. Alain Bocquet. Je pose une question simple : comment, c'est-à-dire en privatisant quelles entreprises, le Gouvernement compte-t-il atteindre le chiffre de 55 milliards ?

M. Jean-Claude Lefort. C'est trop simple !

M. Alain Bocquet. D'un côté, le Premier ministre annonce lui-même que l'Etat restera majoritaire dans le capital de Renault ; de l'autre, il affiche des objectifs

financiers qui ne peuvent que démentir ses premiers propos. Faut-il croire la parole du Premier ministre ou le chiffre du budget ?

M. le Premier ministre avait ensuite ajouté : « Des précautions seront prises pour que la régie demeure française. » Que valent ces précautions oratoires face aux appétits des spéculateurs internationaux ?

Le Gouvernement avancera sans doute qu'avec « l'action spécifique », un seuil peut être fixé au-delà duquel la participation d'un investisseur étranger est soumise à l'agrément officiel. Cette clause a révélé toute son insuffisance lors du projet de fusion Renault-Volvo. Initialement fixé à 20 p. 100, le seuil de participation étrangère a été discrètement relevé à 35 p. 100. Résultat : les planchers de la Clio, par exemple, sont fabriqués en Suède.

M. René Beaumont. Arrêtez-le, monsieur le président, nous sommes fatigués !

M. Alain Bocquet. Vous pouvez aller vous coucher, je vous y autorise !

M. René Beaumont et M. Charles Fèvre. Le président est en train de s'endormir !

M. le ministre du budget. Ne l'interrompez pas, cela allonge le débat.

M. Alain Bocquet. Renault mérite vraiment mieux que ces manœuvres.

Le sentiment que Renault appartient à la nation n'est pas une abstraction, c'est au contraire toute une histoire d'actes concrets qui depuis cinquante ans ont construit un tel rapport.

Certes, le chef du Gouvernement, dans sa volonté de banaliser la privatisation, a évoqué les multiples plans de licenciement déjà exécutés chez Renault pour persuader l'opinion qu'en matière d'emploi, entre le public et le privé, il n'y avait pas de différence.

M. Jean-Paul Anciaux. Si Renault marche, ce n'est pas grâce à vous !

M. Alain Bocquet. Il en a été ainsi parce que les critères de gestion donnés comme références par les différents gouvernements ont été ceux de la rentabilité financière exclusive. C'est la stratégie d'alignement de la gestion de Renault sur celle des entreprises privées qui est à l'origine de la saignée des emplois depuis dix ans.

M. Yvon Jacob. Vous avez soutenu cette politique !

M. Alain Bocquet. Au lieu de coopérer entre elles, les entreprises industrielles publiques ont rivalisé dans la guerre économique, dans l'exportation des capitaux, dans la recherche des créneaux juteux, dans la délocalisation vers les pays à bas salaires, dans les placements financiers, dans tout ce qui faisait de l'argent facile en sacrifiant l'emploi et les productions.

En quoi l'exemple désastreux des firmes privées donnerait-il des vertus nouvelles aux privatisations ? Il faut rompre avec cette logique et substituer aux règles de gestion actuelles des critères qui favorisent à la fois la création de richesses supplémentaires et des économies sur le capital financier et matériel pour favoriser les dépenses pour le développement des hommes, leur salaire et leur formation, pour la recherche et les coopérations.

Un fort secteur public national démocratisé et aux missions renouées constitue un point d'appui incontournable pour impulser le redressement économique.

Un grand secteur public est indispensable pour permettre la maîtrise et la reconquête des technologies et des filières industrielles stratégiques, pour l'emploi et l'indépendance nationale, pour aider au développement des PME-PMI.

Des coopérations entre entreprises publiques et privées permettraient de valoriser les capacités de tous les partenaires. Par exemple, c'est parce que Renault a eu une marge de liberté par rapport au carcan de la rentabilité à court terme exigée par les actionnaires privés que la régie a pu être à la pointe des évolutions en matière d'automobile.

M. Jean-Paul Anciaux. Sans vous, elle aurait fait encore mieux !

M. Alain Bocquet. La Renault « Espace » réalisée avec Matra, qui marque toute la construction automobile, n'aurait pas pu être possible si sa production avait été conditionnée au rapport financier immédiat. Et au final, c'est l'emploi et les coopérations qui sont gagnants.

Une coopération maîtrisée, profitable à tous les partenaires, n'est-elle pas souhaitable en Europe et dans le monde, en prenant appui sur les grandes entreprises nationales, les grands services publics ? Par la taille qu'elles représentent, elles peuvent être un moyen incitatif en faveur d'une politique industrielle nationale et d'une coopération européenne favorable à la préférence communautaire. Comment parler de projets communs sur la base de la guerre économique que se livrent les plus grandes entreprises ?

Tout comme dans la gestion étatisée, la privatisation poussera à l'exclusion de l'opinion des salariés, des élus de la nation et des citoyens des choix stratégiques de l'entreprise. C'est pourquoi, en opposition à ces manières de gérer qui ont échoué - ces vieilles lunes de « capitalisme populaire » -...

M. Jean-Paul Anciaux. L'Albanie, la Corée du Nord !

M. Alain Bocquet ... il faut démocratiser les instances de direction, donner aux salariés les moyens d'une réelle intervention sur les choix en maintenant Renault, la Snecma, Bull et tous les privatisables dans le patrimoine public.

Vous prévoyez de prélever 2,5 milliards sur EDF pour financer des CES ou des contrats de retour à l'emploi. Ne vaudrait-il pas mieux laisser cet argent à EDF...

M. Jean-Claude Lefort. Voilà !

M. Alain Bocquet ... et demander à la direction d'instaurer les trente-cinq heures hebdomadaires sans perte de salaire ? (*Exclamations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française.*)

Les syndicats ont calculé que cette mesure permettrait l'embauche de 12 500 personnes pour un coût de 3 milliards de francs... (*Même mouvement.*)

M. René Beaumont. C'est un calcul de syndicaliste !

M. Alain Bocquet. Je connais le mépris que vous avez pour les syndicalistes et les représentants des salariés en général !

M. Charles Fèvre. Vous racontez n'importe quoi !

M. Alain Bocquet. Les syndicats ont calculé que cette mesure permettrait l'embauche de 12 500 personnes pour un coût de 3 milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalent du prélèvement que vous vous apprêtez à réaliser. Votre prélèvement ne créera aucun emploi ; en revanche notre proposition est de nature à créer de véritables emplois, stables, qualifiés, utiles. L'Etat peut immédiatement - s'il a vraiment l'emploi au cœur - décider d'étendre cette mesure à l'ensemble des secteurs qu'il contrôle.

Aller dans cette voie permettrait de répondre à l'attente de milliers de demandeurs d'emploi mais représenterait aussi de nouvelles recettes et des économies pour le budget social, relancerait la consommation des ménages dans l'intérêt même des entreprises.

C'est parce qu'une politique budgétaire alternative est possible que les députés communistes ont pris l'initiative de s'adresser largement aux responsables syndicaux et aux associations pour qu'ils expriment les options sociales progressistes que notre groupe défendra dans la discussion budgétaire, notamment par la voix de mes amis Louis Pierna, Jean-Pierre Brard ou Jean Tardito.

La discussion de la loi de privatisation en juin 1993 avait coupé court à la discussion après utilisation par le Gouvernement du 49-3. Le Gouvernement avait décidé de brader le patrimoine public sans l'avis du Parlement et sans, bien sûr, demander l'avis des principaux intéressés : les salariés.

M. Jean-Claude Lefort. Comme d'habitude !

M. Alain Bocquet. Déjà, 300 000 personnes ont signé une pétition contre toute opération qui mettrait en cause le caractère public de Renault et l'actionnariat actuel de l'Erat. Un sondage publié à la mi-juillet indique que 46 p.100 des Français souhaitent réduire ou arrêter les privatisations.

Les personnels de Renault sont attachés à l'entreprise nationale. Aucune décision ne saurait être prise sans eux. Une consultation des salariés s'impose donc.

De son côté la représentation nationale ne peut être tenue à l'écart d'un tel débat. Aussi ai-je deux propositions, profondément démocratiques...

M. René Beaumont. On vous fait confiance !

M. Alain Bocquet. ... à faire au Gouvernement.

D'abord, que le Gouvernement présente aux parlementaires, le plus rapidement possible, un bilan des privatisations réalisées depuis juin 1993 sur l'emploi et sur la perte financière qu'elles ont entraînée. Quand la valeur des vingt et un groupes privatisables est estimée entre 700 et 800 milliards de francs et que le Gouvernement attend des privatisations 400 milliards au maximum, les citoyens sont en droit de demander des comptes sur de telles opérations. Cette demande n'est pas, me semble-t-il, exorbitante.

Ensuite, qu'avant toute décision qui puisse les concerner, les salariés de Renault et des autres sociétés privatisables soient consultés.

Si le Gouvernement ne répondait pas favorablement à ces légitimes attentes, il demanderait à la représentation nationale de voter sans visibilité sur le budget. Chacun comprendra alors tout l'intérêt de ma question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Charles Fèvre. C'était très long !

M. Jean Ueberschlag. C'était la question préalable !

M. le président. Le président de séance tient à faire observer à ceux de ses collègues qui seraient tentés de penser que l'orateur a excédé son temps de parole, que celui-ci n'est pas limité par le règlement.

M. Charles Fèvre. On a eu chaud !

M. le président. Je répète que ce temps de parole n'est pas limité par le règlement.

M. Jean-Paul Anclaux. C'aurait pu être pire !

M. le président. J'ai participé à la commission qui a élaboré la réforme du règlement et cette commission a justement écarté la limitation du temps de parole de l'orateur défendant une notion de procédure.

M. Jean Ueberschlag et plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Personne n'a rien dit !

M. le président. Si le président de séance fait cette observation, c'est qu'il a cru saisir certains regards de certains de ses collègues. (*Sourires.*)

M. Michel Bouvard. Les regards sont prévus par le règlement ?

M. Jean Tardito. Dès qu'on parle démocratie, il y a des couteaux qui sortent !

M. le président. Il n'est jamais superflu pour le président de rappeler le règlement à ses collègues. J'ai pu m'en apercevoir lors de la demande de quorum.

M. Jean Ueberschlag. Vous avez raison ! Vous êtes un bon président !

M. le président. Monsieur le ministre, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. le ministre du budget. Non, monsieur le président.

M. le président. La commission veut-elle intervenir ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Oui, monsieur le président, très rapidement.

Monsieur le président, vous avez eu raison de rappeler que la question préalable appelait un développement qui n'est pas limité dans le temps. M. Bocquet, a parlé sur 55 milliards de crédits en une demi-heure, alors que le budget en représente 1 480 milliards. Heureusement qu'il n'a pas traité les autres sujets parce que nous y aurions passé toute la nuit ! Merci, monsieur Bocquet, de nous avoir épargné d'autres litanies !

M. Jean-Claude Lefort. Et alors ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Sur le fond du débat, vous avez traité des privatisations. J'observe que vous avez progressé dans votre réflexion parce que vous n'avez pas demandé de renationaliser les entreprises qui avaient été privatisées précédemment.

M. Alain Bocquet. C'est implicite !

M. Jean Tardito. Les glaciations ne sont donc pas de notre côté !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ni du mien, cher collègue, vous me connaissez suffisamment pour le savoir !

M. Jean-Claude Lefort. Où vous croyez-vous ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. J'essaie de vous répondre, mais si cela ne vous intéresse pas, je peux abréger !

Je relève un deuxième progrès.

Pour faire le panégyrique des entreprises publiques, il aurait été utile et judicieux, me semble-t-il, de rappeler les opérations de nationalisation en 1981 auxquelles vous avez largement participé puisqu'elles ont été faites par un gouvernement que vous souteniez à l'époque. Quel en a été le bilan en ce qui concerne l'emploi ? Chacun sait qu'il a été désastreux (*Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) et que les entreprises qui ont été nationalisées ont diminué l'emploi.

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Que l'on ne vienne pas maintenant critiquer les opérations de privatisation !

Par ailleurs, mon cher collègue, vous avez oublié de dire que nous sommes dans une économie ouverte sur l'extérieur.

M. Rémy Auchédé. Vous êtes mal informé !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. L'Allemagne privatisée, la Grande-Bretagne privatisée, l'Allemagne de l'Est aussi...

M. Alain Bocquet. Si quelqu'un veut se noyer, vous le suivez ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... et vous avez quelques raisons de savoir ce qui s'est passé en Allemagne de l'Est. En Russie, en Hongrie, en Pologne, on privatise !

M. Alain Bocquet. Et qu'est-ce que cela donne pour l'emploi ?

M. Marc Frayssé. Même les municipalités communistes privatisent !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Là où vos amis d'hier avaient nationalisé à outrance et pratiquaient une gestion étatique, on est obligé de privatiser parce que c'est davantage de dynamisme, davantage d'investissements et donc plus de possibilités de maintenir l'emploi là où c'est possible.

J'observe que vous avez fait longuement allusion à Renault. Vous savez que Renault, entreprise publique, a passé avec Volvo, entreprise privée, un accord qui n'a pas marché.

M. Alain Bocquet. Je l'ai dit !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et vous avez eu raison de le dire parce que c'était l'alliance du fer et du feu.

On ne peut pas avoir une alliance correcte entre une entreprise publique et une entreprise privée. Or, actuellement, chacun sait que Renault ne peut pas rester seule et devra donc envisager des alliances avec d'autres constructeurs européens.

M. Alain Bocquet. Avec Peugeot !

M. Jean-Louis Idiart. Berlusconi !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous avez oublié de parler du déficit très important d'Air France.

M. Jean-Claude Lefort. On peut !

M. Alain Bocquet. Je n'ai pas voulu abuser !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous avez également été très discret sur le déficit du Crédit lyonnais.

M. Alain Bocquet. J'en ai parlé !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Était-ce parce que vous vouliez le défendre ?

M. Alain Bocquet. Sûrement pas !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous n'avez rien dit du déficit de Bull.

Mais surtout vous avez dit quelque chose de remarquable : « Il faut consulter les salariés avant d'envisager une privatisation. »

M. Alain Bocquet. Bien sûr !

M. Jean-Claude Lefort. Pourquoi pas ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mon cher collègue, la meilleure consultation est la réponse des salariés à cette privatisation...

M. Alain Bocquet. Non !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... puisque, comme vous le savez, ils ont la possibilité de souscrire des actions à des conditions préférentielles.

M. Jean Tardito. Avec quel argent ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Chaque fois qu'il y a eu privatisation, les salariés ont répondu massivement présents.

M. Alain Bocquet. Chez Moulinex, il y a des chômeurs qui ont des actions !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Moulinex n'a jamais été nationalisé, mon cher collègue !

Vous avez parlé de la BNP. Quand elle a été privatisée, les salariés ont répondu massivement « présent » ; même chose pour l'UAP, pour Eif et pour d'autres entreprises publiques.

M. Alain Bocquet. Tout va bien !

M. Jean-Louis Idiart. C'est une réussite !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je vous donne rendez-vous, mon cher collègue, à la privatisation partielle de Renault. Vous savez que les salariés vont pouvoir y souscrire et vous verrez qu'ils souscriront en beaucoup plus grand nombre que vous ne le pensez actuellement.

Mes chers collègues, cette question préalable, dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer...

M. Alain Bocquet. Le bilan ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... a été le procès des privatisations. Les arguments qui ont été présentés ne peuvent pas empêcher le Gouvernement ni la majorité de poursuivre dans la ligne de ce qui a été décidé par la loi de juillet 1993, à savoir de privatiser progressivement les entreprises...

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas le bilan qui est important ? C'est le projet ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. ... pour ôter le carcan actuel dans lequel elles se trouvent et notamment pour leur donner les moyens financiers de développer leurs investissements et de maintenir l'emploi. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(La question préalable n'est pas adoptée.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 11 octobre 1994, de M. Bernard Carayon, un rapport d'information, n° 1579, déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur le projet de budget des communautés européennes pour l'exercice 1995.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

**ORDRE DU JOUR
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 11 octobre 1994)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 25 octobre 1994 inclus est ainsi fixé :

Mardi 11 octobre 1994, le soir, à vingt et une heures trente :
Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565).

Mercredi 12 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente, **jeudi 13 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et **vendredi 14 octobre 1994**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) (1).

(1) Le débat sur l'article 18 relatif au prélèvement au bénéfice des communautés européennes aura lieu le jeudi 13 octobre 1994, à quinze heures.

Lundi 17 octobre 1994, l'après-midi, à dix-sept heures :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances (n° 1578) sur la proposition de résolution de M. Robert Pandraud (n° 1575) sur la recommandation de la commission en vue d'une recommandation du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en France (E 305).

Mardi 18 octobre 1994, l'après-midi, à seize heures, après la communication du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) ;

Début de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 (n° 1530, 1560, 1561 à 1565) :

- culture et francophonie.

Mercredi 19 octobre 1994 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

- justice ;

- coopération.

Jeudi 20 octobre 1994 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

- enseignement supérieur et recherche ;

- entreprises et développement économique, petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Vendredi 21 octobre 1994 le matin, à neuf heures trente l'après-midi, à quinze heures et le soir, à vingt et une heures trente :

- aménagement du territoire ;

- environnement.

Lundi 24 octobre 1994 l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

- industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur.

Mardi 25 octobre 1994, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures après la communication du Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

- travail, emploi et formation professionnelle ;

- jeunesse et sports.

**TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION
D'ACTE COMMUNAUTAIRE**

Par lettre du 10 octobre 1994, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 38-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

Proposition de décision du Conseil portant acceptation au nom de la Communauté des annexes E. 7 et F. 4 de la convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers - COM (94) 325 FINAL - (E. 309).

ABONNEMENTS

| EDITIONS | | FRANCE et outre-mer | ETRANGER | |
|----------|---------------------------------------------|------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Codes | Titres | Francs | Francs | |
| | DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. |
| 03 | Compte rendu 1 an | 118 | 914 | |
| 33 | Questions 1 an | 115 | 598 | |
| 83 | Table compte rendu 1 an | 56 | 96 | |
| 93 | Table questions 1 an | 55 | 104 | Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. |
| | DEBATS DU SENAT : | | | |
| 05 | Compte rendu 1 an | 106 | 578 | |
| 35 | Questions 1 an | 105 | 377 | |
| 85 | Table compte rendu 1 an | 56 | 90 | Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. |
| 95 | Table questions 1 an | 35 | 58 | |
| | DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : | | | Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. |
| 07 | Série ordinaire 1 an | 718 | 1 721 | |
| 27 | Série budgétaire 1 an | 217 | 339 | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS |
| | DOCUMENTS DU SENAT : | | | |
| 09 | Un an 1 an | 717 | 1 682 | |

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,60 F